



Assemblée Générale de l'association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac

Lundi 3 février 2014

L'Assemblée Générale de l'association d'émergence du **Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac** s'est tenu ce lundi 3 février à Laguiole, sous la présidence de Martin Malvy, coordonnateur du projet au nom des Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Auvergne.

A l'ordre du jour de ce bureau :

I. Point d'étape sur la procédure de création du Parc naturel régional de l'Aubrac

- A. Approbation du nouveau périmètre d'étude
- B. Création du Syndicat mixte de préfiguration.

II. Bilan d'activité 2013 et programme 2014

III. Bilan financier 2013 et examen du projet de budget 2014

⇒ **Rappel de l'historique, un projet né il y a 10 ans**

Depuis **plus de 10 ans**, le **bien-fondé de la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac** est affirmé au **niveau local, régional, national** (Fédération des PNR et ministère en charge de l'Environnement) en raison, en particulier, de la richesse patrimoniale de ce territoire et de sa notoriété.

Les dates clés :

- **2009** : La Région Midi-Pyrénées est nommée Région chef de file pour porter le projet de PNR de l'Aubrac.
- **30 Octobre 2010** : Création de l'Association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac à St-Urcize (Cantal) composée des 3 Régions, 3 Départements et de 3 structures intercommunales fédérant les communes concernées par le projet. Lancement de l'étude de définition du périmètre du projet de Parc.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION D'EMERGENCE DU PNR AUBRAC

- **21 juillet 2011** : Assemblée Générale de l'Association à St-Urcize :
 - o Point sur l'avancée de l'Etude de définition du périmètre ;
 - o Lancement d'une consultation des acteurs locaux sur ce projet de périmètre ;
 - o Recrutement d'1 chef de projet et d'un secrétaire comptable.

- **18 janvier 2012** : Assemblée Générale à Aumont Aubrac. Validation du 1^{er} projet de périmètre du Parc.

- **4 juin 2012** : Bureau de l'Association. Validation des premières actions de préfiguration : Mission sur l'eau et les milieux aquatiques, réalisation d'une Charte Forestière, création d'un site internet et d'une exposition sur le projet de Parc...

- **3-4 octobre 2012** : Les rapporteurs du **Conseil National de la Protection de la Nature** (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux sont accueillis sur l'Aubrac pour leur présenter le dossier d'intention.

- **23 octobre 2012** : Audition au Ministère d'une délégation composée des Régions et de l'Association pour présenter les spécificités du projet de Parc, la mobilisation des acteurs locaux et des Régions partenaires et répondre aux questions du Ministère avant qu'il ne formule son avis sur l'opportunité de créer un PNR en Aubrac.

- **31 octobre 2012** : Désignation d'un préfet coordonnateur, par arrêté ministériel = M. le Préfet de Région Midi-Pyrénées.

- **29 janvier 2013** : Assemblée Générale à St Chély d'Aubrac. Présentation de l'avancée de la démarche, du bilan d'activité 2012 et de l'avant-projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac.

- **13 février 2013** : Le préfet de Région coordonnateur adresse aux trois présidents de Régions l'avis d'opportunité sur le projet de création du PNR.

- **Printemps 2013** : l'Association d'émergence engage la phase d'élaboration de l'avant-projet de charte du Parc.

- **6 septembre 2013** : Le Bureau de l'Association approuve un périmètre d'étude resserré pour répondre aux recommandations du Préfet coordonnateur.

- **Décembre 2013** : Les 3 Assemblées régionales approuvent la modification du périmètre d'étude.

⇒ Les enjeux de l'Assemblée Générale

Objectifs de l'Assemblée générale :

L'Assemblée générale a été l'occasion de présenter l'avancée de la démarche de création du PNR de l'Aubrac.

Après un **point d'étape sur la procédure** et notamment sur l'approbation en 2013 d'un nouveau périmètre d'étude et sur la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc, **les actions menées en 2013 par l'association d'émergence ont été présentées ainsi que le projet d'activité 2014.**

Le bilan financier 2013 et le projet de budget 2014 ont également été examinés.

⇒ Point d'étape sur la procédure

A. APPROBATION DU NOUVEAU PERIMETRE D'ETUDE

Par courrier en date du 13 février 2013, le Préfet de Région Midi-Pyrénées, Henri-Michel COMET, a adressé aux trois Présidents de Régions l'avis d'opportunité sur le projet de création du PNR de l'Aubrac. **Cet avis d'opportunité est, sans ambiguïté, favorable à la création du PNR de l'Aubrac. Il est toutefois assorti de recommandations de modification du périmètre d'étude.**

⇒ **Pour répondre aux attentes formulées par l'Etat, le Bureau de l'Association s'est réuni le 6 septembre 2013 et a décidé de réduire le périmètre à 82 communes = 33 en Aveyron, 12 dans le Cantal, 37 en Lozère.**

⇒ **Carte du périmètre en annexe**

Toutefois, afin de poursuivre et d'accentuer les partenariats avec les communes écartées du périmètre labellisable, un statut de commune associée leur a été proposé.

⇒ **Conformément à la procédure réglementaire d'élaboration d'un Parc naturel régional, le nouveau périmètre d'étude a été approuvé par les 3 assemblées Régionales en fin d'année 2013.**

B. CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION

● EXAMEN ET APPROBATION DES STATUTS :

⇒ **Le 6 septembre 2013, le Bureau de l'Association a examiné et validé, à l'unanimité, les statuts du Syndicat mixte de préfiguration**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION D'EMERGENCE DU PNR AUBRAC

● L'ESSENTIEL A RETENIR DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION :

- Sont **membres du syndicat, avec voix délibérative** : les Communes, les Régions et les Départements.
- **La répartition des voix délibératives est la suivante** : Régions : 50 %, Départements : 30 % et communes : 20 %. Cette proposition est la reconduction de la répartition en vigueur à l'Association.
- **Le statut de « communes associées » proposé aux communes non labellisables a été créé.** Ce statut permettra aux communes intéressées de participer, avec voix consultative, aux travaux du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac.

● OU EN EST LA PROCEDURE DE CREATION ?

Le 20 septembre 2013, les 82 communes du périmètre d'étude susceptibles d'intégrer le Syndicat mixte ont été sollicitées pour qu'elles prennent une **délibération de principe** validant leur adhésion et les statuts du Syndicat.

- ⇒ **65 communes sur 82 (80 %) ont validé leur adhésion au Syndicat** : 100% des communes Aveyronnaises et Cantaliennes ; 55 % des communes Lozériennes.

Sur la base de ces réponses, il a été demandé aux 65 communes intéressées de confirmer leur délibération (= procédure réglementaire).

En parallèle, les 3 Conseils Régionaux et les 3 conseils Généraux ont été saisis pour examiner leur participation au Syndicat mixte de préfiguration.

⇒ Où en est la démarche aujourd'hui ?

- **54 communes / 65** ont confirmé leur adhésion au Syndicat mixte ;
- **Les 3 Régions et le département du Cantal** ont délibéré favorablement fin décembre ;
- **L'Aveyron et la Lozère** examineront leur adhésion le 28 février.

Calendrier prévisionnel :

1. Mars : **dépôt des statuts** en Préfecture
2. Juillet - septembre : **examen des statuts** du Syndicat mixte de préfiguration par les 3 Commissions Départementales de Coopération Intercommunale
3. Octobre : **création** du Syndicat mixte par arrêté préfectoral
4. Novembre : **installation** du Comité Syndical
5. Décembre : vote du budget et **examen de l'avant-projet de charte** avant envoi, pour avis intermédiaire au Ministère de tutelle et aux 3 Régions

⇒ Point d'étape sur la démarche d'élaboration de la Charte

- ⇒ **En 2013**, l'activité de l'Association s'est concentrée sur l'élaboration de ce Diagnostic multisectoriel en y associant les acteurs locaux et les organismes partenaires
- ⇒ **En 2014**, l'Association va engager la phase de rédaction de l'avant-projet de Charte.

A. ELABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL (2013)

- **ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DONNEES :**

L'Association a confié une partie de la réalisation du Diagnostic territorial à 11 structures partenaires : Chambres d'Agriculture, UPRA Aubrac, CAUE, Communauté de communes du Caldauguès – Aubrac, Association Scène croisée de Lozère... Les thématiques non couvertes par ces partenaires ont été traitées directement par l'équipe de l'Association : eau, forêt, tourisme, habitat, énergie...

- ⇒ **Le travail de collecte et de traitement des données a été achevé début 2013**

- **REDACTION DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE :**

19 Commissions thématiques ont été organisées au printemps 2013 pour soumettre le Diagnostic technique à l'expertise des services des collectivités territoriales, de l'Etat, des Chambres consulaires, des Organismes et des Associations à caractère professionnel.

- ⇒ **444 participants ont assisté à ces Commissions**

- **CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX :**

Pour partager ce diagnostic avec les acteurs locaux (élus, responsables professionnels et associatifs), **11 ateliers participatifs ont été constitués.**

3 réunions « d'information » ont été organisées en juin (Laguiole, Chaudes Aigues et La Chaze de Peyre).

Objectifs : présenter l'outil PNR, l'état d'avancement de la procédure **et inviter les acteurs locaux à participer à la suite de la démarche.**

- ⇒ **Suite à ces 3 réunions, 1 100 acteurs locaux se sont inscrits aux Ateliers**

- **ORGANISATION DES ATELIERS PARTICIPATIFS :**

Les ateliers participatifs ont débuté en juillet 2013 et se sont achevés en fin d'année. Chaque atelier s'est réuni à deux reprises, soit une moyenne d'1 atelier / semaine depuis juillet 2013.

- ⇒ **Toutes les projections, les comptes rendus et les documents diffusés lors de ces réunions sont en ligne sur l'espace professionnel du site internet**

● **AXES STRATEGIQUES DE LA FUTURE CHARTE DU PARC :**

Une première analyse des restitutions des acteurs locaux et des organismes techniques fait ressortir **5 axes stratégiques pour la future Charte du PNR de l'Aubrac** :

Développer la coopération territoriale : encourager les échanges, coordonner, harmoniser et mutualiser les initiatives

Sauvegarder et renforcer l'identité territoriale, fruit de l'histoire, du contexte naturel et de la culture agro-pastorale

« **Mieux vivre** » **sur le territoire** : services adaptés, dynamisme culturel et « vivre ensemble »

Encourager un développement économique durable et innovant (agriculture et agro-alimentaire, énergie, tourisme, eau, forêt, commerce et artisanat)

Améliorer, partager et diffuser la connaissance

⇒ Cette « première lecture » sera approfondie dans les semaines à venir

B. REDACTION DE L'AVANT – PROJET DE CHARTE (2014)

Calendrier :

Mise en forme du Diagnostic territorial :

⇒ **Le travail sera finalisé par l'Association à la fin du 1er trimestre 2014.**

● **ORGANISATION D'UN FORUM TERRITORIAL :**

Il viendra clôturer (avril-mai) cette phase de construction du Diagnostic territorial. Le forum, ouvert à tous les organismes et acteurs locaux inscrits dans la démarche, aura pour objectifs de **valider les axes stratégiques, de hiérarchiser et de spatialiser les enjeux de développement et de préservation de l'Aubrac.**

● **REDACTION DE L'AVANT-PROJET DE CHARTE :**

La rédaction de l'avant-projet de charte (= projet de territoire) démarrera au printemps 2014. Elle impliquera de nombreuses rencontres avec les partenaires : Régions, Départements, Etat, Consulaires, organismes professionnels et associations...

Résultats attendus :

- Présenter une 1^{ère} version de l'avant – projet de Charte du Parc aux acteurs locaux, à la fin de l'été 2014
- Présenter une 2^{ème} version (stabilisée) aux élus du Syndicat mixte de préfiguration, à l'automne 2014

- ⇒ **Ce calendrier prévisionnel** permet d'envisager la saisine du Ministère de tutelle et des Régions en début d'année 2015, pour avis intermédiaire sur l'avant-projet de Charte, et d'engager la phase administrative (enquête publique, consultation des collectivités) au 2^{ème} semestre 2015. **Objectif** = labellisation du Parc début 2016.

C. ANIMATION GENERALE

En parallèle de la construction du Diagnostic territorial, l'Association a poursuivi les démarches techniques et administratives nécessaires à l'élaboration du projet de Parc.

● **ENCADREMENT, SUIVI DE LA DEMARCHE DE CREATION DU PARC :**

- Participation régulière à des réunions de travail avec l'Etat, les Régions, les Départements ;
- Rédaction des statuts du Syndicat mixte de préfiguration puis le pilotage de la procédure de création du Syndicat ;
- Rencontre de 7 des 10 intercommunalités du territoire pour prendre connaissance de leurs compétences et de les informer sur la procédure de création du PNR ;
- Participation aux réseaux inter-parcs Massif Central (IPAMAC) ; inter-parcs Midi-Pyrénées ; inter-projets de Parcs (Fédération des Parcs).

S'ajoute à ces travaux, la participation à de nombreuses réunions techniques et forums organisés par les partenaires (Régions, Départements, PNR voisins, ...) et permettant de prendre connaissance des projets développés sur d'autres territoires.

● **CONVENTIONS DE PARTENARIAT :**

En 2012, des conventions avaient été signées avec 5 structures mobilisées dans l'élaboration du Diagnostic technique territorial. **En 2013, l'avancée de la démarche a nécessité la contractualisation de nouveaux partenariats, avec :**

- **Scène croisée de Lozère** pour la réalisation du diagnostic technique « Culture et arts vivants » ;
- **les CAUE de l'Aveyron et du Cantal** pour la réalisation du diagnostic technique « Paysages et urbanisme » ;
- **l'UPRA Aubrac** pour la collecte et le traitement de données sur la race Aubrac ;
- **les CPIE de Haute Auvergne et du Rouergue**, pour la préparation et la co-animation des 22 Ateliers participatifs et pour des compléments à apporter aux diagnostics « Patrimoine naturel » et « Patrimoine urbain ».

D'autres conventions de partenariats ont également été signées avec :

- **ERDF**, concernant la mise à disposition de données sur les consommations énergétiques du territoire ;

- **les Conseils Généraux et Régionaux, les services de l'Etat (DDT et DREAL), l'IGN, RTE**, pour la fourniture de données cartographiques et/ou numériques.

Enfin, des conventions ont été formalisées avec EDF concernant un mécénat sur la Mission eau et la Charte forestière de territoire, et pour la cession d'un véhicule.

- **ACCOMPAGNEMENT D' ACTIONS EXPERIMENTALES OU INNOVANTES :**

En 2013, l'Association a participé à plusieurs projets portés par ses partenaires :

- **Projets de création d'une unité de méthanisation à Ste Geneviève/ Argens**

Rappel :

L'Association Méthanaubrac (constituée de 33 exploitants) porte un projet de **création d'unité collective de méthanisation sur le plateau de l'Aubrac**. Cette opération est menée en étroite collaboration avec la communauté de communes de l'Argence, la Chambre d'agriculture et l'Association d'émergence du PNR Aubrac.

Considérant l'exemplarité et la reproductibilité de ce projet sur le territoire, l'Association d'émergence, a assuré une mission d'assistance technique auprès de l'association Méthanaubrac dans la réalisation de l'étude de faisabilité du projet (conception du cahier des charges, aide à la consultation des prestataires...).

Où en est-on ?

L'étude de faisabilité du projet s'est achevée en mars 2013. Des contacts ont été pris avec l'abattoir de Ste Geneviève, éventuel bénéficiaire de la chaleur produite et des études complémentaires (juridiques...) ont été menées. Les porteurs de projet constituent actuellement la société (SAS) qui assurera les études de développement, la construction puis la gestion de l'unité de méthanisation.

La Chambre d'agriculture, le CER et la société APESA (Pau) assurent une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Association Méthanaubrac. A sa demande, l'Association d'émergence est présente à ses côtés pour distiller des conseils techniques ou administratifs et assurer un relais avec les institutionnels (collectivités territoriales, ADEME).

- **Réflexions autour du devenir de la station d'évaluation de la race Aubrac**

Rappel :

L'UPRA Aubrac a décidé d'engager une réflexion sur le devenir de la station d'évaluation (ses activités, son bâti), sur son rôle et son positionnement dans le projet de PNR. Avec l'appui de l'Association d'émergence et du Pays du Haut Rouergue, les administrateurs de l'Union Aubrac ont sollicité l'ADEFPAT (*Association pour le DEveloppement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires*) pour que soit initiée une formation – développement = méthode participative de construction d'un projet de développement.

Où en est-on ?

La formation - développement a démarré en Avril 2013. 7 exploitants agricoles, administrateurs de l'UPRA, y ont participé. Cette démarche a abouti à la définition de scénarios d'ouverture de la station d'évaluation à des activités complémentaires à la mission zootechnique initiale (accueil de professionnels, promotion de la race, présentation des travaux de sélection génétique...). **Ces réflexions vont enrichir le dossier de réaménagement technique de la station, en cours d'étude, et dont la première tranche de travaux est planifiée pour la fin 2014.**

- Repositionnement de l'Aubrac tourisme

Une réflexion a démarré en 2012 pour que l'Aubrac tourisme étudie son positionnement face aux nombreuses initiatives existant dans le tourisme sur le territoire. Quel peut être le rôle de cette structure : Simple réseau d'acteurs ? Outil d'animation et de promotion du territoire ? Structure support de nouvelles activités, organisatrice d'évènements... ?

Action de l'Association d'émergence :

L'Association d'émergence a été sollicitée pour participer à cette réflexion. Ceci s'est concrétisé par la participation à plusieurs réunions de travail avec le personnel d'Aubrac tourisme chargé de réaliser un état des lieux du tourisme sur l'Aubrac, d'enquêter les acteurs du tourisme et de proposer une feuille de route pour l'Association l'Aubrac Tourisme, articulée avec l'action prévisible du futur PNR dans ce domaine. Cette réflexion se poursuivra en 2014.

- Les nouveaux projets pour 2014

En 2014, l'Association apportera son soutien technique à de nouveaux projets :

a. Projet DATAR « mobilité en zone rurale de montagne » ?

Cette « étude-action », pilotée par la DATAR au niveau national, sera mise en œuvre en 2014. Ce programme comprend une 1^{ère} phase d'analyse de la mobilité des biens et des personnes sur 8 territoires test (zones de montagne) et une 2^{ème} phase, prévue en 2015, de développement d'actions expérimentales, adaptées à chaque territoire.

4 Parcs naturels régionaux ont déjà été sélectionnés pour être support de cette étude.

⇒ **Il est proposé de faire acte de candidature à ce programme.**

Les résultats de ces recherches permettront « d'amorcer » des actions concrètes dès 2015 dans cette thématique considérée comme majeure pour le projet de Parc de l'Aubrac.

b. Concours prairies fleuries organisé par l'ADASEA de l'Aveyron ?

Le concours général des prairies fleuries, réservé à sa création aux territoires de Parcs naturels régionaux, est aujourd'hui ouvert à tous les territoires. L'ADASEA de l'Aveyron l'a organisé en 2013 sur le Causse Comtal et souhaite l'organiser en 2014 sur l'Aubrac. L'Association d'émergence a été sollicitée pour participer à l'organisation de ce concours.

c. Exposition sur l'Aubrac à l'espace EDF Bazacle de Toulouse ?

Deux artistes de l'Aubrac, MM. SUBERVIE (photographe) et SOUNILLAC (peintre), exposeront à l'espace EDF Bazacle de Toulouse du 8 juillet au 31 août 2014. Les artistes ont proposé qu'une information sur le projet de PNR accompagne leur exposition.

⇒ L'Association sera présente à cette exposition par la projection du film sur le projet de Parc et le prêt de son exposition de 8 panneaux (2mx1m).

● **PARTICIPATION A LA VIE LOCALE, AUX EVENEMENTIELS :**

A l'instar des années précédentes, l'Association d'émergence a été sollicitée pour participer à la vie locale, aux évènementiels organisés sur le territoire.

- Evènementiels

L'Association d'émergence est intervenue lors des manifestations « Transhumance en Aubrac », « Un goût d'Aubrac » et a participé à la manifestation « Les Traces du Laguiole ».

- Vie locale

L'Association a assuré une présence à de nombreuses réunions organisées par les collectivités, professionnels et associations du territoire.

D. INFORMATION - COMMUNICATION

● **EXPOSITION SUR LE PROJET DE PARC :**

Une exposition mobile de 8 panneaux (2m x 1m) a été conçue pour présenter le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac (panneaux en salle). Cet outil de communication est utilisé lors de différents évènements (salons, évènements festifs, culturels, réunions...) et peut également être mis à disposition gratuitement à toute structure intéressée.

● **FILM SUR LE PROJET DE PARC :**

Un film documentaire de 25 minutes ainsi qu'une version courte de 7 minutes ont été réalisés au printemps 2013 avec l'Association Télé-Aubrac. L'objectif de ce film est de présenter, à travers des témoignages d'acteurs locaux et institutionnels, la démarche (historique, état d'avancement...), le territoire et les enjeux de la création du Parc naturel régional de l'Aubrac. Le film a été projeté lors des 3 grandes réunions d'information de Juin 2013 et à 6 reprises lors de la fête de la transhumance.

● **CYCLE DE CONFERENCES :**

Un cycle de 6 conférences a été organisé à l'automne 2013.

Objectifs des conférences : présenter l'outil PNR et l'actualité du projet sur l'Aubrac, apporter un éclairage sur certaines thématiques à enjeux pour l'Aubrac, situer le territoire / évolutions globales. Ces conférences ont été ouvertes à tous les habitants, élus et professionnels intéressés. 2 intervenants extérieurs ont été mobilisés pour chaque conférence (chercheurs, universitaires, personnes ressources, professionnels...).

⇒ **473 personnes ont assisté aux conférences**

● **SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION D'EMERGENCE :**

Le site internet de l'Association est **en ligne depuis juin 2013**. Les retours sur cet outil de communication sont positifs.

En 7 mois, 5 370 internautes ont consulté le site internet et ont parcouru 23 338 pages.. Dans l'ordre du « palmarès » : Toulouse, Montpellier, Rodez, Paris, Clermont Ferrand, Montrouge, Lyon, Mende et Lille sont les communes depuis lesquelles les internautes ont le plus consulté notre site.

⇒ **La version courte du film (7') a été visionnée 1012 fois depuis le site internet.**

Projets 2014 :

- le site internet sera actualisé pour suivre l'avancée de la procédure de création du Parc ;
- une cartographie dynamique simplifiée sera mise en ligne ;
- une lettre électronique verra le jour.

E. ACTIONS DE PREFIGURATION PORTEES PAR L'ASSOCIATION D'EMERGENCE

Rappel :

L'Association a engagé les premières actions de préfiguration en 2012. Ces actions ont été imaginées afin :

- d'illustrer le type d'opérations susceptibles d'être portées par le futur Parc ;
- d'accompagner des opérations innovantes ou à caractère démonstratif.

● **MISSION EAU :**

Objectifs de la mission :

En 2012, l'Association d'émergence a développé une mission « Eau et milieux aquatiques » dont le contenu a été défini en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Une chargée de mission a été recrutée afin de réaliser un diagnostic très précis de cette thématique à enjeu pour

l'Aubrac, d'engager des actions de préfiguration et de formuler des propositions d'interventions pour le futur PNR.

Où en est-on ?

Le diagnostic « eau et milieux aquatiques » est terminé. La cartographie et la mise en forme du rapport sur l'eau et les milieux aquatiques sont en cours. **Le rapport final sera remis à l'Agence de l'Eau et diffusé en mars 2014.**

⇒ **La Chargée de mission « eau et milieux aquatiques » a également participé :**

- à l'animation des Commissions techniques et des Ateliers participatifs ;
- aux démarches portées par les partenaires de l'Association sur la thématique de l'eau (SAGE Lot amont, Commission territoriale Lot, ...), avec pour objectif de garantir la cohérence de ces opérations avec les futures actions du Parc.

⇒ **Ces actions seront poursuivies en 2014 et complétées par la mise en œuvre de 4 actions de préfigurations :**

1. Restauration de l'ancienne tourbière exploitée de Montorzier :

Ce projet est porté par les communes de St Chély d'Aubrac et de Prades d'Aubrac. L'Association d'émergence assure un accompagnement technique. A cet effet, elle a :

- défini le contenu précis du projet avec l'ensemble des partenaires ;
- rédigé le cahier des charges de l'étude (analyse du fonctionnement hydrologique, diagnostic faune-flore) ;
- épaulé les communes dans la consultation des prestataires et le montage des demandes de financement ;
- organisé et animé les Comités de pilotage, encadré les travaux des prestataires.

⇒ **La fin de l'étude est programmée pour le printemps 2015**

2. Plan Pluriannuel de Gestion de la Selves et de ses affluents

A la demande de 10 communes la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant de la Selves est à l'étude. L'Agence de l'Eau, le Conseil Général de l'Aveyron et EDF se sont dits intéressés pour accompagner ce projet qui permettra de planifier à l'horizon 2015, et après accord des communes et des riverains, des travaux de restauration des cours d'eau : enlèvement des embâcles, gestion de la ripisylve, ...

En 2014, une convention de partenariat sera établie avec les 10 communes du bassin versant de la Selves (ou leur Communauté de communes) concernées par cette action.

⇒ **A travers ce projet, 60 km de cours d'eau seront expertisés en 2014**

3. Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux et des débits

En 2014, l'Association travaillera également à la définition d'un réseau de suivi qualitatif et quantitatif des sources et cours d'eau.

Ce dispositif de suivi devra répondre aux enjeux suivants :

- compléter les réseaux existants, peu développés sur le haut plateau.
- pérenniser les suivis réalisés à ce jour ;
- apporter des informations précises aux utilisateurs sur l'évolution des débits et de la qualité des eaux (changements climatiques, modifications des pratiques...).

⇒ **Le dispositif de suivi sera finalisé à l'automne 2014**

4. Participation au Plan Régional d'Actions sur les Odonates

L'Association d'émergence a été sollicitée pour coordonner la déclinaison du Plan Régional d'Actions Odonates sur l'Aubrac Cantalien. Un projet partenarial a été imaginé avec le CEN Auvergne et le CPIE de Haute Auvergne pour améliorer la connaissance sur les Odonates. Cette action s'étalera sur 2 exercices : 2014 et 2015.

● CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE :

Rappel :

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement et de développement qui permet d'étudier le contexte économique, social, écologique et culturel de la forêt pour aboutir à un **programme pluriannuel d'actions** à mettre en œuvre avec les professionnels de la filière, les organismes gestionnaires (ONF, CRPF) et les collectivités concernées et visant à mettre la forêt et la filière bois au cœur des projets de développement territorial.

- Objectifs de l'opération :

Dans les Parcs naturels régionaux, le lancement d'une CFT constitue généralement une des actions de la Charte. Sur l'Aubrac, il a été choisi de réaliser la CFT dès la phase d'émergence du Parc.

- Où en est-on ?

Un Bureau d'étude (BoiSynergie) a été mandaté pour réaliser le diagnostic du milieu forestier et de la filière bois :

- le travail de collecte, d'étude et d'analyse est terminé ;
- les entretiens et rencontres avec les acteurs forestiers ont été effectués ;
- 6 groupes de travail ont été organisés pour aborder les sujets suivants : Bois énergie, Exploitation forestière, Forêt et Transformation du bois, Équilibre sylvocynégétique, Boisements linéaires et Multifonctionnalité forestière.

Le prestataire retenu a pris du retard dans la rédaction du rapport final qui sera remis en mars 2014. Dans cette attente, un complément d'étude sur le foncier forestier a été confié

aux 3 CRPF, seuls établissements à posséder ces données. Les résultats de ce travail seront également fournis courant 2014.

⇒ **Afin d'encadrer le Bureau d'études et d'assurer l'animation ultérieure de la CFT, un Chargé de mission a été recruté par l'Association d'émergence en avril 2013**

- **Programme 2014 :**

Dès réception du rapport définitif, le Comité de pilotage de la CFT devra valider et hiérarchiser les enjeux spécifiques à la forêt et à la filière bois sur l'Aubrac. Ces enjeux seront déclinés sous forme d'orientations stratégiques puis de fiches actions opérationnelles. **Ce travail sera réalisé par l'animateur de la CFT.**

- **Actions de préfiguration :**

Des actions de préfigurations seront proposées au Comité de pilotage de la CFT, dès 2014 :

- **la cartographie, l'analyse de la gestion et du devenir des bandes boisées.** Cette recherche est requise dans l'avis d'opportunité de l'Etat ;
- **l'accompagnement de la création d'une chaufferie collective** pilote alimentée par du « bois agricole ».

● **ETUDE TRAME VERTE ET BLEU :**

Rappel :

Cette étude vise à identifier, cartographier et diagnostiquer la trame écologique de l'Aubrac. Cette étude est aujourd'hui obligatoire pour les communes ou intercommunalités qui réalisent ou révisent leurs documents d'urbanismes.

La réalisation par l'Association d'émergence de ce programme de recherches représentera donc une économie pour les communes. Elle permettra par ailleurs de répondre aux questionnements de l'Etat dans son avis d'opportunité (questionnements relatifs à l'urbanisation des sols et à la fragmentation des milieux par l'autoroute A 75).

L'étude est divisée en 4 parties :

1. Production d'une « cartographie d'occupation du sol » ;
2. Vérification de cette base de données cartographique ;
3. Identification et diagnostic de la trame écologique ;
4. Elaboration d'un plan d'actions.

L'encadrement des prestataires, l'animation du dispositif et l'élaboration finale du plan d'actions seront assurés par un chargé de mission qui sera recruté en 2014.

Un Comité de pilotage élargi (composé des collectivités, services de l'Etat, représentants de professionnels, naturalistes...) supervisera la réalisation de cette étude.

Où en est-on ?

Le financement (100 %) de ce programme de recherche vient d'être obtenu via le programme Massif central. La consultation des Bureaux d'études a été lancée le 20 décembre 2013. La sélection des prestataires est programmée en mars ; le recrutement du chargé de mission, en avril.

⇒ Bilan financier et projet de budget

A. BILAN FINANCIER 2013

● ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES 2013 :

▪ Dépenses :

Au 31 décembre 2013, l'Association a engagé **443 680 € euros de dépenses**.

Ces dépenses sont **inférieures au montant budgétisé initialement (818 187 €)**, du fait :

- **des économies réalisées dans les investissements** (équipement des bureaux, de la visio-conférence, acquisition du véhicule) ;
- **du report de certaines dépenses budgétisées en 2013**.

▪ Recettes :

477 915 € ont été perçus par l'Association en 2013.

Le bilan comptable de l'année 2013 fait donc apparaître un **excédent de 34 235 €**.

● BILAN FINANCIER :

Si l'on intègre au bilan comptable les « restes à réaliser » et les « restes à percevoir » :

- les dépenses engagées par l'Association d'émergence à ce jour sont de **733 090 €** ;
- les recettes attendues sont de **816 776 €** (hors recettes liées à l'emprunt).

⇒ **Soit un bilan financier de + 83 686 €**.

B. PROJET DE BUDGET 2014

Le projet de budget 2014 est de **817 435 €**. Il est stable par rapport à 2013.

Malgré la stabilisation du budget et l'excédent 2013, le niveau de recettes attendu ne permet pas d'équilibrer le budget. Ceci s'explique par l'impossibilité, en cette période de renégociation des Contrats de Plan Etat-Région, et contrairement aux années précédentes, de solliciter des aides européennes pour contribuer au fonctionnement de l'Association.

Il est à noter par ailleurs :

- que les contributions des membres à l'Association d'émergence n'avaient pas évolué depuis sa création en 2010 ;
- que l'association était hébergée « à titre gracieux » depuis 2011 par le Syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais, ce qui n'est plus le cas et qui modifie sensiblement ses charges de fonctionnement (loyer, chauffage, ...).

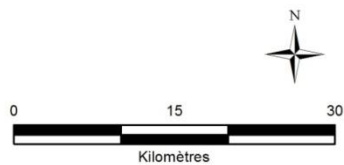
⇒ **Au regard de ces éléments, il a été nécessaire de procéder à un ajustement des cotisations des membres de l'Association (Régions, Départements) pour 2014.**

Annexe

Périmètre d'étude définitif



- Préfectures
- Autoroute
- Principaux cours d'eau
- Périmètre initial approuvé par les régions
- Limites départementales
- Projet de périmètre après avis d'opportunité de l'Etat (82)
- Villes portes (3)
- Communes associées (14)
- Communes retirées du périmètre (8)



Périmètre retenu :
 33 communes en Aveyron (1 096 km²)
 12 communes dans le Cantal (307 km²)
 37 communes en Lozère (879 km²)
 2 284 km² et 33 781 habitants



Sources : BD TOPO (IGN), DREAL Auvergne et Midi-Pyrénées